



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Cumul dispositif emplois francs et retour à l'emploi du conseil départemental

Question écrite n° 36333

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur la nécessité de trouver une solution permettant de cumuler le dispositif emplois francs avec le dispositif d'aide au retour à l'emploi du conseil départemental. L'État limite actuellement le dispositif emplois francs en n'acceptant pas ce cumul. Il s'agit d'une raison relevant de juridisme. Le dispositif emplois francs n'est en effet pas compatible avec un dispositif permettant une aide d'État. Le conseil départemental des Ardennes accorde une aide dans le cadre du dispositif CIE dans le lequel l'État n'apporte aucune aide, mais l'utilisation de ce dispositif est aujourd'hui un argument pour empêcher son cumul avec le dispositif emplois francs. Il lui serait très reconnaissant, dans le cadre de la volonté du Président de la République d'efficacité des mesures gouvernementales, de trouver une solution très rapide pour le permettre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36333

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Travail, emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 février 2021](#), page 1347

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)